



[www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)

Paris, le 24 août 2011

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Nouvelle taxation des garanties santé La Mutualité Française condamne une mesure injuste, incohérente et inefficace**

Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, condamne la nouvelle taxation brutale des garanties santé qui va toucher dès 2011 tous les Français, à hauteur de 1,2 milliard d'euros. Cette mesure annoncée aujourd'hui par le Premier ministre est un très mauvais coup porté à l'accès aux soins quand on sait que les complémentaires financent aujourd'hui 50% des soins de premier recours.

Cette mesure est d'abord d'une grande injustice sociale. Le Gouvernement a délibérément choisi de faire peser sur les usagers de la santé une très grande partie de l'effort budgétaire, alors que des secteurs entiers de l'économie en sont totalement exemptés. Si nul ne conteste la nécessité de lutter contre les déficits, comment comprendre le choix de taxer les complémentaires santé, indispensables à tous les Français, y compris les moins favorisés, quand l'effort demandé aux plus hauts revenus ne sera que symbolique. Pour accéder aux soins, les Français devront dorénavant payer 1,2 milliard d'euros par an alors que les hauts revenus ne contribueront que provisoirement et à hauteur de 200 millions, soit six fois moins.

Cette mesure est aussi incohérente : elle va conduire de nombreux Français à renoncer à avoir une couverture complémentaire alors que le gouvernement ne cesse de solliciter les mutuelles pour compenser les reculs de la Sécurité sociale.

Enfin, cette mesure sera inefficace à terme car elle va à l'encontre des ambitions affichées par ce même gouvernement d'une meilleure organisation du système de santé. La taxation quasi uniforme des garanties complémentaire santé ne permettra plus de valoriser les contrats solidaires et responsables, accentuant ainsi la dérégulation et l'exclusion par la sélection des risques.

#### **A propos de la Mutualité Française :**

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Organismes à but non lucratif, ne pratiquant pas la sélection des risques et régis par le code de la Mutualité, les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

[www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)

**Contact presse** : Christelle Cros- Tél : 01 40 43 63 26 – e-mail : [ccros@mutualite.fr](mailto:ccros@mutualite.fr)